

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 5 Mai

INFORMATIONS

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales qui ont eu lieu dans toute la France, n'apportent aucun changement politique dans l'ensemble des municipalités.

Paris voit revenir à l'hôtel-de-ville tous ou presque tous ses anciens conseillers municipaux. Si un changement se produit du fait du scrutin de ballottage, il sera insignifiant.

Les socialistes, reprennent possession de leurs sièges après une lutte menée avec beaucoup de vigueur.

Les réactionnaires conservent leurs positions, dans les quartiers qui leur ont toujours été fidèles. Les républicains libéraux maintiennent aussi les leurs, ce dont nous devons féliciter leurs électeurs. Il était chimérique d'espérer davantage. La population parisienne est tellement travaillée par la propagande révolutionnaire, que pour le moment on doit considérer comme un succès la continuation du *statu quo*.

La hausse de la rente

On connaît le mot célèbre d'un président du conseil au ministre des finances : « Si tu veux faire hausser la rente, tu n'as qu'à donner ta démission ! » Les radicaux d'aujourd'hui n'ont eu, de même, qu'à quitter les affaires pour consolider le crédit public.

Un mouvement de hausse s'était manifesté sur nos fonds d'Etat le jour même où M. Méline avait accepté de constituer un cabinet. La victoire du cabinet devant la Chambre a suffi pour provoquer une hausse considérable.

Il faut espérer que cette excellente situation va s'améliorer encore et que nous verrons enfin cesser cet exode des capitaux français à l'étranger, que les menaces d'impôts sur le revenu avaient provoqué dans une si large mesure.

Le retour aux affaires d'un gouvernement résolu à maintenir l'ordre, à donner lui-même l'exemple du travail et à assurer la sécurité du

lendemain au monde des affaires, a donc eu ce premier résultat de rendre confiance aux détenteurs de la rente. Au lieu de vendre, on achète des titres français à la Bourse. Cela ne signifie guère, comme le prétendent les socialistes et les radicaux, que le pays est inquiet et alarmé. La vérité est qu'il ne commence à respirer et à reprendre courage que depuis l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement régulier, s'appuyant sur le monde où l'on travaille, au lieu de chercher à gagner les sympathies du monde où l'on s'agit.

L'extradition de Cornélius Herz repoussée

La demande du gouvernement français est repoussée.

Dans les considérants du jugement refusant l'extradition de Cornélius Herz, sir John Bridge écarte l'accusation de chantage. Il explique que d'après la correspondance qui a été échangée en 1889 entre Cornélius Herz et le baron de Reinach ce dernier devait de l'argent à Cornélius Herz.

Aucun juge, dit-il, ne peut déclarer que de l'argent n'était pas dû à Cornélius Herz. Par conséquent ce dernier, en réclamant son dû, pouvait jusqu'à un certain point, et sans s'exposer à l'accusation d'extorsion de fonds, menacer son débiteur. D'ailleurs, en l'absence de preuves matérielles, et notamment de livres de comptabilité, il est impossible de condamner Cornélius Herz.

Faisant ensuite allusion à l'état de maladie de Cornélius Herz, le juge déclare, dans ses considérants, que, sans avoir été le moins du monde influencé par ce motif, il est satisfait de n'avoir pas eu à rendre une sentence d'extradition qui aurait été cruelle, sinon fatale, pour Cornélius Herz, et qui d'ailleurs n'aurait pu être exécutée.

Une crise en Allemagne

S'il faut en croire les bruits qui courent depuis quelques jours avec persistance à Berlin, l'Allemagne serait, elle aussi, à la veille d'avoir sa grande crise. Le ministre de la guerre, le chancelier de l'Empire, le ministre des finances, seraient disposés à se retirer. La cause de cet exode gouvernemental, est la résistance qu'éprouve le projet de réforme de la procédure militaire. Une véritable cabale, ayant à sa tête le général Hahuke, chef du cabinet militaire, s'est formée contre ce projet. Le général de Hahuke, qui jouit de la faveur du souverain, intrigue beaucoup pour empêcher la publicité des débats devant les tribunaux militaires.

De son côté, le ministre de la guerre, secondé par le chancelier de l'Empire, soutient énergiquement le projet de loi qu'il a élaboré. Il est

certain que si le général de Hahuke parvient à circonvenir l'empereur et à faire échec au ministre de la guerre, ce dernier se retirera aussitôt avec le chancelier de l'Empire qui s'est solidarisé avec lui. On attend donc maintenant avec impatience la décision du souverain.

Mais il ne faut pas s'exagérer l'importance de cette crise, si elle vient à éclater. Quelques modifications pourront bien se produire dans la politique intérieure de l'Allemagne, mais la politique extérieure restera la même, parce qu'elle est dirigée par l'empereur. C'est là un avantage qu'on ne saurait trop faire ressortir. Il serait vraiment à désirer qu'en France on se préoccupât aussi de mettre la politique étrangère en dehors de toutes les fluctuations intérieures. Il faudrait établir la stabilité ministérielle, au moins au département des affaires étrangères. On pourrait ensuite, avec moins d'appréhension, se permettre toutes les crises qu'on voudrait.

Rétrocession de Kassala

L'Italia del Popolo dit que l'impression produite par la publication du Livre vert a dépassé toute attente. Les amis de Crispi sont atterrés.

Le gouvernement italien profite de ces conjectures pour négocier la rétrocession de Kassala aux Anglais.

Des pourparlers ont lieu en ce moment. Le général Baldissera a déclaré que, pour opérer simultanément à Kassala et à Adrigat, il lui faudrait 30,000 hommes de plus.

L'abandon de Kassala s'impose. Il est imminent.

L'Esclavage à Madagascar

M. Paul de Foss, du *Grand Journal*, a interviewé M. Denys Cochin, sur la question de l'esclavage à Madagascar :

A Madagascar, il y a un cours commercial pour les esclaves. Il n'y aurait pas de cours pour ce genre de marchandise, si l'esclavage était pratiqué de la manière douce et patriarcale que M. Hanotaux a décrite quelque part.

La traite est bien interdite en droit, comme l'a dit le ministre des affaires étrangères; néanmoins, suivant de nombreux témoignages, en fait, la traite continue; on n'a qu'à s'en rapporter aux témoignages de M. Martineau, ancien député, du P. Colin et du docteur Catat.

Le commerce des esclaves à l'intérieur est réglementé par des décrets du gouvernement hova datés de 1881. Ces décrets interdisent l'exportation, hors de l'Imérina, le trafic, l'action d'acheter pour revendre et réglementent la vente de

propriétaire à propriétaire. Il y a cependant un marché à Tananarive, et il est, paraît-il, contigu à la résidence de France.

Assassinat du Shah de Perse

Le Shah de Perse vient d'être assassiné.

Le Shah a essuyé un coup de feu dans la galerie intérieure d'un sanctuaire. Le souverain s'est aussitôt affaissé en poussant un cri, les gens de sa suite se précipitèrent à son secours, Nasser-Eddin, une main sur sa poitrine, cherchait en vain à arrêter le sang qui sortait à flots de sa blessure. Le médecin de la légation allemande, appelé aussitôt, prodigua les premiers soins au prince, mais tous les secours furent inutiles. Nasser-Eddin essaya de se soulever et retomba inerte. Il était mort.

M. Hanotaux a communiqué la nouvelle officielle au Conseil des ministres, et M. Félix Faure a télégraphié à notre agent diplomatique de présenter ses condoléances au prince héritier ainsi que celles du gouvernement français.

Toutes les mesures d'ordre ont été prises à Téhéran.

Le ministre de Perse à Paris a reçu une dépêche confirmant que le Shah a été assassiné par un fanatique appartenant à la secte des Babis.

La ville de Téhéran préparait de grandes fêtes pour le 6 mai, à l'occasion de l'anniversaire de l'avènement du Shah.

Nasser-Ed-Din-Shah était né en 1830; il avait succédé à son père en 1848; il vint trois fois en Europe, notamment aux dernières Expositions de Paris.

Nasser-Eddin laisse trois fils : l'aîné ne peut régner, étant fils d'une esclave turque; il est gouverneur d'Isphahan; le deuxième, né d'une princesse et gouverneur de Tauris, est son héritier présomptif; le troisième, lieutenant du royaume et ministre de la guerre, est gouverneur de Téhéran.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Élections Municipales du 3 Mai A CAHORS

Deux républicains progressistes, quatre républicains radicaux et un socialiste, voilà les sept élus de dimanche.

Sept en tout ! et vingt ballottages pour dimanche prochain.

— Mon mariage est rompu, et demain matin je me bats en duel.

Le père Edmond se leva brusquement, les traits angossés. Il courut au jeune homme, le prit par les bras et le regardant bien en face, de ses yeux profonds, cherchant à pénétrer jusqu'au plus intime de sa pensée.

— Est-ce bien vous, Paul, qui parlez ainsi ? demanda-t-il.

Vous vous battez en duel, dites-vous, mais avec qui, pourquoi ? D'ou vient ce désespoir, cet air d'égarément ? J'ai le droit de tout savoir, parlez, je le veux.

En quelques mots très brefs, Savreux mit le Dominicaïn au courant de ce qui venait de se passer, il lui raconta la provocation à la terrasse du café de la Paix et l'histoire des lettres anonymes.

Pendant le récit du jeune homme le prêtre avait repris tout son sang-froid ; ce fut donc d'un ton très calme, avec un doux reproche qu'il lui demanda :

— Pourquoi n'êtes-vous pas venu me trouver aussitôt que vous avez connu l'auteur des calomnies et des accusations formulées contre vous ?

Mieux que personne, n'est-ce pas, je connaissais les causes de votre ruine, les motifs qui vous avaient déterminé à rompre un premier projet de mariage.

D'un mot, j'aurais éclairé la situation et mis à néant les mensonges du malfaiteur que vous avez provoqué,

— Quand j'ai reçu ces lettres, mon père, reprit Savreux, il était trop tard, toute justification était inutile.

Comme je le disais, il n'y a qu'un instant, à mes témoins, un mot du père de ma fiancée les accompagnait : c'était un congé en règle, on ne m'a pas reçu, on n'a pas lu les lettres où je me justifiais.

— Mais moi, fit le père Edmond avec impatience, on

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 9

HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

IV

Le Père Edmond

Ses amis partis, Savreux, tout pensif, revint s'asseoir à son bureau.

Un moment, il resta rêveur, le coude sur la table, la tête dans la main, sondant l'avenir, se demandant ce que lui réservait le lendemain.

Dix heures sonnèrent.

— Déjà, fit-il, tournant brusquement son regard vers la pendule; allons vite, je n'ai que le temps de courir chez le père Edmond, si je veux encore le voir ce soir.

Il attrapa à lui une large enveloppe, écrivit une lettre qu'il y glissa, et, d'une main ferme, il écrivit la suscription :

Pour remettre à Mlle Mollien.

Aux bons soins du révérend père Edmond.

— Voilà qui est fait, murmura Paul avec un douloureux soupir, maintenant, vite en route.

Il prit son chapeau, s'enveloppa dans un manteau de couleur sombre et sortit, dans la rue il appella un fiacre qui passait à vide.

— A l'école Henri Lacordaire, rue Saint-Jacques, fit-il et, vivement. Devant l'école il s'arrêta un instant indécis sur ce qui lui restait à faire, toutes les lumières étaient éteintes, la maison entière semblait dormir.

— Si je pouvais attendre jusqu'à demain, dit-il : mais non, il serait trop tard.

Il se rapprocha de la porte et sonna; contrairement à son attente le concierge parut presque aussitôt.

— Ah ! c'est vous, monsieur Savreux, fit-il, en reconnaissant le jeune homme, un ancien élève de la maison.

— Oui, le père Edmond est-il encore debout ?

— Je ne sais pas, monsieur, mais nous allons voir.

Tous deux sortirent dans la cour et, du regard, ils inspectèrent la façade de l'école, cherchant la lumière aux fenêtres.

— Oui, reprit presque de suite le portier, le Père travaille, sa lampe brûle encore. Voulez-vous que je vous accompagne jusqu'à sa porte ?

— Non, merci, mon brave, je connais le chemin.

En deux enjambées, Paul fut à la porte du religieux, il frappa doucement.

Entrez, fit, du dedans, une voix forte, bien timbrée.

La porte refermée, Savreux trouva dans une cellule étroite, basse de plafond, les murailles nues.

Une couchette de fer, un prie-Dieu, des chapelets, des rosaires à gros grains suspendus sous une image de saint Dominique, complétaient l'austère ameublement de la pièce.

Près de la fenêtre en meurtrière, percée dans le mur, épais comme celui d'une forteresse, le père Edmond, assis devant une table de bois blanc couverte de feuillets épars, était absorbé dans la correction d'épreuves d'im-

primerie.

Au bruit des pas de Savreux, il fit pivoter sa chaise sur les pieds de derrière, se dressa d'un bond, courut au jeune homme les mains tendues, et, avec une exclamation joyeuse, il demanda :

— Vous ici, à pareille heure, qu'y a-t-il donc, mon cher enfant ?

Mais de suite, il ajouta, remarquant la préoccupation de Paul :

— Vous avez l'air bien sombre, ce soir. Voyons, asseyons-nous et causons.

Le père Edmond était un homme de cinquante ans à peine; son front large, immense, bombé, comprimé aux tempes, était cerclé de rides profondes. Ses traits de religieux austère, sombres, émaciés, semblaient s'être fondus au feu d'une souffrance intérieure, lointaine, mais toujours vivace.

Son regard enfoncé, profond, empreint de tristesse et de résignation, avait, quand il s'animait, comme à l'entrée du jeune homme, une grande puissance de séduction.

Les liens d'une longue amitié l'unissaient à Paul, dont il avait été le professeur dans cette même école où son ancien élève venait le visiter.

Depuis, Savreux, fidèle à ses principes religieux, malgré les obligations de sa vie mondaine, lui avait confié la direction de sa conscience.

— Eh bien ! mon cher enfant, demanda le Dominicaïn après une minute de silence, qu'avez-vous à m'annoncer.

— Je viens vous dire adieu, mon révérend père.

Le religieux eut un haut-le-corps.

— Qu'est-ce que vous me chantez là, dit-il, vous partez en voyage ? Votre mariage est-il donc retardé ?

Il est bien difficile de porter un jugement sur ces élections. Cependant un fait saute aux yeux, c'est l'élection au premier tour du candidat socialiste, M. Cagnac, traité de quantité négligeable, dans la réunion publique du 1^{er} mai, par le député de la 1^{re} circonscription de Cahors, M. Talou, qui, lui, n'arrive que le 21^e en ballottage.

Voilà le seul fait significatif du scrutin de dimanche. Nous nous contentons de le signaler.

* *

Voici le nombre de voix obtenues par les divers candidats :

Costes..... (élu)	1594	voix.
Delpont..... (élu)	1498	—
Delpéch..... (élu)	1427	—
Relhié..... (élu)	1421	—
Ausset..... (élu)	1380	—
Cagnac..... (élu)	1361	—
Périers..... (élu)	1345	—
Roussel.....	1300	—
Delfour.....	1298	—
Soulié.....	1287	—
Miquel.....	1280	—
Cayla.....	1275	—
Mazières.....	1274	—
Rouffi.....	1272	—
Vincens.....	1264	—
Besse, entrepreneur.....	1261	—
Parazines.....	1252	—
Clary.....	1228	—
Caviole.....	1221	—
Brunies.....	1211	—
Talou.....	1206	—
Bousquet.....	1123	—
Couture.....	1110	—
Delbru.....	1103	—
Bouyssou.....	1089	—
Giraudies-Capdeville.....	1086	—
Lacroix.....	1055	—
Jubin.....	1052	—
Séguy.....	1049	—
Combarieu.....	1020	—
Lescale.....	1019	—
Combelles.....	1018	—
Fayret.....	1011	—
Daynard.....	1004	—
Lacaze.....	989	—
Playous.....	986	—
Toulouse.....	977	—
Henras, Germain.....	976	—
Périer.....	933	—
Besse, avocat.....	927	—
Rames.....	924	—
Murat.....	924	—
Bénézet.....	914	—
Dulac.....	911	—
De Valon.....	899	—
Calmels.....	872	—
Lamelle.....	872	—
Rigal.....	856	—
Fourès.....	840	—
Graniou.....	835	—
Magot.....	823	—
Besse, de Larozière.....	817	—
Girma.....	804	—
Ilbert.....	790	—
Coudere.....	765	—
Fournier, ingénieur.....	623	—
Robert.....	590	—

m'aurait écouté, j'aurais bien su forcer M. Mollin à me faire crédit de quelques minutes d'attention; à présent même, il est temps encore.

— Non, ma fiancée, maintenant, n'apprendra la vérité qu'après le duel.

Vainqueur ou non vaincu, demain je n'existerai plus pour le monde.

— Ou irez-vous, si le sort brutal des armes vous favorise ?

— Je n'en sais rien, et n'ai pas besoin de le savoir.

Je partirais, ne laissant derrière moi aucune affection, aucun regret, rien ne m'arrêtera une seconde; ruiné, en effet, aucune précaution à prendre, pas d'intérêts à sauvegarder.

— Méchant, fit le prêtre en lui serrant la main, ne me comptez-vous pour rien, croyez-vous que votre départ ne causera pas un immense chagrin à votre veil ami ?

— Je vous demande pardon, mon père, je n'ai pas oublié une minute notre vieille amitié, et la preuve c'est que je viens vous donner une dernière marque d'affection et vous demander un dernier service, certain que vous ne me le refuserez pas.

— Parlez !

— Je vous ai dit, reprit Savreux, en tendant au prêtre la lettre qu'il avait préparée après le départ de ses amis, que ma fiancée connaîtrait la vérité après le duel seulement.

— Eh bien !...

— Eh bien ! mon père, voulez-vous me promettre de lui remettre ce pli, vous-même, demain dans la journée.

Le père Edmond prit la large enveloppe scellée, que lui tendait le jeune homme, la retourna plusieurs fois entre ses doigts, sans répondre.

Roux.....	441	—
Fournié, pharmacien.....	402	—
Fort.....	339	—
Valmary.....	308	—
Dalet.....	261	—
Dellard.....	259	—
Lafage.....	248	—
Théron.....	244	—
Alayrac.....	230	—
Henras, à Arbouys.....	227	—
Lacrouz.....	199	—
Estradié.....	181	—
Palame.....	166	—

On nous communique :

A BON ENTENDEUR... !

Des propos diffamatoires circulent en ville sur mon compte, au sujet des opérations électorales du bureau de la mairie.

Mon honorabilité s'indigne de ces calomnies, aussi fausses que malveillantes.

Des témoins de toute probité, parmi lesquels le maire de Cahors, viendront, au besoin, me venger de ces imputations.

Je traduirai en justice les propagateurs de ce bruit.

J. GIRMA.

DANS LE DÉPARTEMENT

Albas. — Liste réactionnaire élue. Un ballottage.

Prayssac. — Sept républicains et sept réactionnaires élus. Deux ballottages.

Duravel. — Liste républicaine, sept élus. Un ballottage.

Concois. — Liste républicaine progressiste élue. Quatre ballottages.

Castelfranc. — Cinq républicains élus et un conservateur. Six ballottages.

St-Martin-Labouval. — Six réactionnaires élus; cinq républicains élus, Ballottage pour les autres.

Sauzet. — Liste républicaine progressiste élue.

St-Cirq-Lapopie. — Liste Liauzou, républicaine progressiste, quatre membres sur sept sont élus.

Limogne. — Liste Pradines, huit élus; liste Bories, opportuniste, trois élus. Un ballottage.

Arcambal. — Onze républicains et un réactionnaire élus.

Labenque. — Liste Guilhem, maire sortant, élue.

Lauzès. — Liste républicaine élue.

Douelle. — Républicains battus. Deux ballottages.

Cénevières. — Liste républicaine élue.

Castelnau-Montriat. — Liste Feyt, radicale, élue.

Gourdon. — Liste Linol, républicaine progressiste entièrement élue.

Martel. — Liste républicaine entièrement élue.

Saint-Germain du Bel-Air. — Liste Cocula, radicale élue.

Catus. — Section de Catus, cinq républicains élus, quatre réactionnaires, un ballottage; section de Salvezou, deux réactionnaires élus.

M. Baldy, maire, est réélu à la presque unanimité.

Frayssinet. — Liste radicale élue.

Cazals. — Liste républicaine élue.

Payrac. — Liste républicaine élue.

Labastide-Murat. — Sept réactionnaires élus; un républicain élu. Quatre ballottages.

Montcuq. — Liste du maire républicaine progressiste élue.

Bétaillé. — Liste républicaine élue.

Montfaucon. — Liste républicaine élue. Deux ballottages.

Cressensac. — Liste républicaine du maire sortant, dix élus. Deux ballottages.

Figeac. — Liste radicale Vival élue.

Latronquière. — Liste progressiste élue.

Saint-Céré. — Liste républicaine Lherm élue.

Saint-Félix. Liste radicale élue.

Bretenoux. — Liste radicale, neuf élus; liste Cassy, monarchiste, deux élus. Un ballottage.

Marcihac. — Liste radicale socialiste, six élus; liste opportuniste, quatre élus.

Ballottages, 2.

Gramat. — Liste réactionnaire élue.

Puybrun. — Liste républicaine progressiste, élue.

Salviac. — Liste Daffas, républicains, 5 élus; Cuniac, réactionnaires, 11 élus.

Souillac. — Liste radicale élue avec une moyenne de 580 voix sur 724 votants.

Felzins. — Onze membres sur douze de la liste républicaine progressiste ont été élus. Le douzième, M. Antoine Pujols, faisant partie de la liste de l'opposition, est aussi un ferme républicain.

Linac. — La liste progressiste est élue tout entière.

Sénaillac. — La liste progressiste ayant à sa tête M. Larribé, maire, est élue.

Faycelles. — Liste républicaine progressiste élue à une très forte majorité.

Molières. — 7 républicains élus; cinq ballottages.

Gorses. — La liste progressiste est élue.

Laresses. — Cinq membres de la liste progressiste, quatre membres de la liste réactionnaire élus; trois ballottages.

Livernon. — La liste réactionnaire a été élue.

Corn. — Les huit membres de la liste Labonnie-Serres sont élus avec deux candidats de la réaction.

Lacapelle-Marival. — La liste de toutes les réactions coalisées est élue avec le docteur Cadargues en tête.

Capdenac-le-Haut. — La liste républicaine progressiste, ayant à sa tête M. Isidore Longuet, est élue à une bonne majorité.

Bagnac. — La liste républicaine Conort est élue à une majorité de 194 voix.

Camboulit. — Sept candidats de la liste progressiste sont élus avec deux réactionnaires. Un ballottage.

Saint-Pantaléon (1^{re} section). — La Liste républicaine est élue.

Luzech. — Liste Bagel, républicaine modérée, 12 élus; 4 ballottages.

Saint-Cirgues. — La liste progressiste Pauliac, sénateur, est élue à une très forte majorité.

Valprionde. — La liste entière du maire est élue.

Puy-l'Evêque

Puech, Deltit et Blazac, conseillers sortants républicains élus.

D^r Delbreil, réactionnaire, élu.

5 ballottages.

La liste de M. Puech arrive avec une forte majorité.

Carluccet

Républicains progressistes élus.

MM.

Bourdarie, maire..... 158 voix.

Bouzou, Alexis..... 156

Capelle, Sylvain..... 151

Meysen, carrossier..... 148

Lavayssière, Sylvain..... 150

Serres du Pech Mauriol..... 141

pas entendu l'interruption.

— Vous n'avez pas le droit de disposer ainsi de la vie de votre semblable elle ne vous appartient pas; la société a le devoir de vous en demander compte. Je ne vous parle pas le vos sentiments religieux, mon pauvre enfant vous semblez les avoir complètement oubliés.

— Il y a des heures où les principes ne comptent plus et s'inclinent devant le fait brutal et la réalité.

— Mon pauvre Paul, je ne vous reconnais plus !

Comment ! c'est vous, dont j'ai connu la raison si droite, les sentiments si élevés, qui tenez de semblables propos.

Mais si la morale, si les lois de l'Eglise ne condamnaient pas le duel, la raison devrait vous suffire pour répudier ce vieux reste de barbarie.

Toutes les forces de votre être, tout votre passé, tous vos principes devraient se soulever d'indignation pour vous attester que vous allez commettre un crime odieux contre Dieu et la société.

Ainsi il ne vous suffit pas de vous mettre en révolte ouverte contre la volonté divine, d'exposer une vie qui ne vous appartient pas et dont vous n'avez pas le droit de disposer, vous allez par respect humain, par faiblesse de caractère, vous, si bon, si doux, si humain, vous rendre coupable du meurtre d'un de vos semblables.

Mais prenez garde, malheureux enfant, vous ne voyez donc pas de quelle liste interminable de crimes, de quelles nombreuses insultes aux lois divines vous allez charger votre conscience. Que cette idée vous retienne au moins si tout ce que je vous ai dit jusqu'à présent vous laisse indifférent ! Songez qu'il y va du salut de votre âme.

Vous êtes, sans vous en douter peut-être, un de ceux dont la vie droite, loyale, aug rand jour, sert d'exemple à

Aymard, Augustin.....	140
Bouzou, Xavier.....	138
Boy, Charles.....	138
Gauthié, fils.....	140
Vitrac, adjoint.....	124
Meysen ruraliste.....	122

Cieurac

Sont élus :

Liste républicaine Deltheil

Deltheil Antoine..... 113 voix.

Sabrie Baptiste..... 107 —

Cassan Justin..... 107 —

Alaux Antoine..... 102 —

Cubaynes Pierre..... 94 —

Baureilles Jean..... 92 —

Courdesses Alexis..... 89 —

Liste Dalet, maire

Dalet François, maire sortant..... 94 —

Despauz Baptiste..... 94 —

Bourrières Pierre..... 94 —

Il y a 2 ballottages.

Nécrologie

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

Après une longue maladie, pendant laquelle ses forces s'affaiblissaient peu à peu, tandis que son intelligence restait entière, M. de Capella, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien ingénieur en chef à Cahors, a rendu, jeudi, son âme à Dieu.

La vie de M. de Capella est de celles qui montrent combien les intelligences d'élite peuvent accomplir un labeur incessant, et combien aussi, une vie calme et tranquille permet de compter sur une belle et verte vieillesse.

Elève distingué de l'Ecole polytechnique, M. de Capella fut nommé ingénieur des ponts et chaussées dans le Tarn-et-Garonne, puis il alla en Algérie; enfin, il fut nommé inspecteur général des ponts et chaussées, après une carrière aussi brillamment remplie, et, au cours de laquelle, la croix, puis la rosette de la Légion d'honneur, vinrent le récompenser de ses travaux.

M. de Capella était un esprit libéral, qui se mêla au mouvement littéraire de son temps et s'intéressa vivement à toutes les manifestations de la science et de l'art.

Rentré à Montauban, où il s'était marié, il y prit une retraite active; partageant son temps entre les lectures, les études et l'agriculture, dans son beau domaine du Fau, qu'il soignait avec amour.

Membre estimé et honoré de l'Académie de Montauban, c'est à son initiative que cette société doit l'installation de ses archives et de sa bibliothèque.

Il fit, pendant de longues années, partie du conseil d'administration de la Société archéologique, à laquelle il s'intéressait très vivement et dont il suivait assiduellement les séances et les travaux. Ses rapports sur des questions techniques furent très appréciés.

A la caisse d'épargne, dont il était l'un des directeurs, il était aussi très écouté et son opinion avait un grand poids dans les délibérations de cette société de prévoyance.

M. de Capella était la providence des pauvres et sa main, toujours largement ouverte, à soulager bien des misères.

M. de Capella s'est éteint à l'âge de 89 ans, muni des sacrements de l'Eglise. Il avait été assisté, lors de sa dernière crise, par son vieil ami, le vénéré curé Limayrac, qui s'était fait transporter à son chevet. La mort de cet homme d'élite a été admirable de courage et de résignation chrétienne.

Nous adressons, en cette douloureuse circonstance, à son fils, M. Arthur de Capella, à son petit-fils et à sa famille, l'expression de nos plus affectueuses condoléances.

ceux qui vous entourent et vous admirent.

Eh bien ! allez-vous, par votre conduite, enraciner chez eux un préjugé odieux; allez-vous entretenir, par votre exemple, au sein de la société, une contume homicide et barbare, vous faire le complice de tous les duels qui suivront le vôtre, charger votre conscience d'une série de fautes, dont le Juge suprême vous demandera un compte rigoureux ?

Le culte excessif du point d'honneur est un ridicule qu'un esprit comme le vôtre devrait saisir.

Vous attachez votre honneur à l'infamie et aux mensonges d'un misérable; mais alors — c'est triste à dire pour l'humanité — vous devriez vous battre tous les jours.

Est-ce que tous les jours, en effet, les honnêtes gens ne sont pas bafoués, insultés, trompés, calomniés ? Est-ce que pour cela ils songent à couper la gorge à leurs calomnieux ? Non, ils s'inspirent d'une pensée plus haute, d'une morale plus élevée, ils pardonnent l'injure et oublient son auteur.

Ah ! mon cher enfant, combien vous seriez plus grand, plus digne, si refoulant vos desirs de vengeance, si étouffant les murmures de votre fureur, dédaigneux de ce que pensera le monde, soucieux seulement de votre devoir, vous laissiez du haut de votre foi tomber le pardon sur votre persécuteur.

Vous souffrez ? tant mieux ! votre acte n'en sera que plus héroïque et plus méritoire : Je sais bien qu'il est des heures difficiles, des instants terribles dans la vie, où le devoir est plus pénible à accomplir qu'à d'autres, c'est à ces moments critiques que se révèlent les âmes vraiment chrétiennes et vraiment grandes, les caractères forts et énergiques.

(A suivre).

Vélocipédistes militaires

Un concours pour l'obtention du brevet de vélocipédiste aura lieu dans la place de Cahors le lundi 11 mai 1896.

Les militaires de la réserve et de l'armée territoriale qui désirent l'obtenir, adresseront leur demande avant le 10 mai 1896, à M. le commandant du bureau de recrutement de Cahors.

Pour être admis à l'épreuve, le candidat doit : 1° Justifier devant la commission qu'il possède une instruction primaire élémentaire (lecture, écriture, calcul), et qu'il est en état de se servir pratiquement d'une carte routière; 2° Etre reconnu par le médecin apte à l'emploi de vélocipédiste.

L'épreuve consiste en un parcours de 60 kilomètres en terrain moyennement accidenté. Ce parcours doit être accompli en moins de 6 heures. Il est exécuté sur une bicyclette amenée par le candidat.

Les candidats devront se trouver réunis le lundi 11 mai, à 6 heures du matin, à la caserne Desaix et porteurs de leur livret individuel, ainsi que des brevets ou diplômes qu'ils ont pu obtenir dans les concours, ou auprès des diverses sociétés vélocipédiques.

Le port du sac dans l'armée

Dans toutes les garnisons de France, les prises d'armes par alerte font partie du programme normal de l'instruction des troupes. Elles se font partout à cette époque de l'année, et partout elles sont rapides. En une heure, les bataillons, escadrons et batteries sont sur pied, avec l'équipement de guerre, leurs vivres et leurs cartouches, et prêts à marcher.

L'alerte annuelle de la garnison de Paris a été donnée il y a quelques jours. Trois brigades d'infanterie, une division de cavalerie, une brigade d'artillerie ont été réunies sur le champ de manœuvre de Saint-Germain et passées en revue par le gouverneur, heureux de voir ses troupes et de leur montrer qu'il conserve lui-même toute la vigueur du général en chef. Certains corps d'infanterie ont eu, ce jour-là, à fournir de longues marches, — 50 à 60 kilomètres pour quelques détachements éloignés, — ce qui est fort beau pour de jeunes soldats dont l'entraînement n'est pas terminé et qui ont à porter un sac pesant 10 à 12 kilogrammes.

On peut être assurément fier de la force de résistance dont nos fantassins font toujours preuve et qui est justement louée, chaque année, au moment des grandes manœuvres. Mais que n'obtiendrait-on pas d'eux, si l'on savait décharger leurs épaules du fardeau en grande partie inutile, qui les écrase ! Il faut penser aussi que la mobilisation verserait dans les rangs une notable proportion d'hommes déshabitués de la marche et du port du sac et il faudrait s'attendre, au début d'une campagne, à un énorme déchet d'écloués. En outre, si le soldat peut supporter la fatigue d'une longue route d'étape à une allure réglée et avec des repos mesurés, les conditions sont tout autres au combat lorsqu'il faut marcher dans des terres labourées et humides, franchir des obstacles, aborder l'ennemi en parcourant sous son feu plusieurs centaines de mètres aux allures rapides. Si l'on veut réussir, réduire le temps pendant lequel les troupes sont exposées aux feux meurtriers de l'adversaire, économiser les vies des hommes, il faudra jeter les sacs, et si l'ordre n'en est pas donné, on les jettera tout de même et l'on aura raison.

Le jour de Sedan, le commandant en chef de l'armée allemande de la Meuse fit déposer les sacs avant la bataille. Cette pratique sera, avec raison, imitée par tous les chefs préoccupés des efforts intensifs qu'il va falloir demander à une troupe. Et cependant, il est certain qu'elle présente des inconvénients graves, puisque l'homme aura perdu ses vivres et qu'il ne pourra, ni le soir, ni le lendemain, se nourrir et, par conséquent, marcher. Ne serait-il pas plus logique de le débarrasser d'avance de tout le bagage encombrant qui l'alourdit ? Il n'y a qu'une opinion à ce sujet, mais c'est un véritable pont aux ânes sur lequel, chez nous, personne n'ose passer. On est arrivé pourtant dans l'armée russe, et il se traitait d'en suivre l'exemple.

Le soldat ne doit porter que ses vivres et ses cartouches, et il ne doit jamais s'en séparer ; qu'il ait, en outre, une paire de pantoufles pour reposer ses pieds endoloris, une chemise de rechange, une couverture légère et imperméable ; le reste est le superflu. Il ne serait pas difficile d'arrimer les vivres et la gamelle dans la couverture mise en sautoir, et l'on supprimerait le poids mort du sac, avec ses lourdes courroies et ses boucleries, qui le font ressembler à un harnachement de bête de somme.

Par une excellente innovation, qui est récente, on a attribué à chaque compagnie une voiture pour le transport de ses cartouches de réserve et de ses outils de pionnier. Cette voiture peut sans peine porter, s'il en est besoin, une légère surcharge d'effets, de marmites et de brosses.

Tout ce que je viens d'écrire est bien spécial, sans doute, mais quel est celui de mes lecteurs qui ne s'y intéressera pas ? En dehors de mes camarades de l'armée qui ont les mêmes soins que

moi, mais dont quelques-uns sont, je le sais, enchaînés par les habitudes routinières, et qui répondront par des si ou par des mais, quel est donc le réserviste ou le territorial qui n'a d'avance cette préoccupation du sac ? Certes, on veut faire son devoir, ne pas rester en arrière le jour où l'on se battra ; mais en sera-t-on capable ?

Colonel X.

Les militaires et la moisson

Le ministère de l'agriculture vient d'être informé par le département de la guerre que le nombre des militaires mis à la disposition des cultivateurs à l'époque de la moisson sera sensiblement plus élevé en 1896 qu'en 1895.

Le nombre pourra être porté à 12 0/0 de l'effectif pour l'infanterie, le génie et le train des équipages, et à 6 0/0 pour l'artillerie et la cavalerie, en tenant compte, toutefois, des nécessités du service et de l'instruction militaire.

Tué par la foudre

Un orage violent a éclaté dans la région de St-Céré. Un jeune homme de Saint-Michel, ayant commis l'imprudence de s'abriter sous un arbre, a été foudroyé par le tonnerre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE L'ASCENSION

14 MAI 1896

A l'occasion de la Fête de l'Ascension, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 18 mai, les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés, aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, les mardi 12, mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 mai inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 18 mai.

Exposition Nationale de Genève
du 1^{er} Mai au 15 Octobre 1896

BILLETS D'ALLER ET RETOUR
A PRIX RÉDUITS

A l'occasion de l'Exposition Nationale de Genève, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie de Lyon, fera délivrer jusqu'au 15 octobre 1896, dans les principales gares de son réseau des billets directs d'aller et retour à prix réduits pour Genève.

La réduction de prix sera celle des billets d'aller et retour ordinaires du réseau d'Orléans.

La durée de validité de ces billets sera uniformément de 30 jours, comptés de minuit à minuit.

Cette durée pourra être prolongée d'une ou deux périodes de 15 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix des billets. La prolongation pourra être demandée pour les deux périodes à la fois.

La demande de prolongation pourra être faite à Genève ou à une gare quelconque du réseau de Lyon.

Les billets dont il s'agit ne donneront droit à aucun arrêt en cours de route. Les voyageurs qui en seront munis devront suivre, au retour, le même itinéraire qu'à l'aller. Lesdits billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

Le pendu de la rue Fontaine

Un nommé Durand a commencé jeudi à minuit à Paris, chez la chanteuse Duclerc, une expérience qui pourrait être intéressante à bien des points de vue, si on l'entourait d'observations et de preuves rigoureuses.

Ce Durand, qui vient de Marseille où il resta vingt-huit jours dans la position d'une statue, s'est pendu ou plus exactement suspendu à une corde, au plafond par le cou. Il n'est pas possible de voir si la corde, qui toutefois ne serre pas le cou jusqu'à provoquer l'asphyxie, ne soutient pas une autre partie du corps. Il eût été convenable, pour écarter l'idée d'une suspension par les aisselles de montrer le pendu le torse déshabillé.

Néanmoins cet individu, avec sa face ascétique, son long nez, ses lèvres violacées, son grand corps maigre, donne une silhouette véritablement effrayante.

Nous l'avons observé pendant la première heure de sa pendaison. Il était immobile, tenait les yeux clos, netirait point la langue ; mais ses doigts se recroquevillaient souvent et parfois — surtout au moment où la musique attaquait un morceau — il était agité de mouvements convulsifs, très pénibles.

Il doit rester dans cette position sans rien manger ni boire, ni vaquer à aucune fonction naturelle pendant treize jours. Après quoi il tiendra le pari de rester enterré pendant trois cent soixante-cinq jours, au bout desquels il ressuscitera.

C'est individu est un Marseillais, qui a déjà fait ses preuves dans ces pousesses d'un ordre, on en conviendra, assez original.

Des médecins vont être priés de l'observer. C'est un cas sur lequel nous serons bien curieux de connaître leur avis.

VITICULTURE

Traitement du Mildiou et du black-rot

De M. Millardet dans la *Revue de Viticulture* :

Depuis qu'on applique les sels de cuivre au traitement du Mildiou et du Black-Rot, jamais ces maladies n'avaient causé autant de dommages à la viticulture qu'en 1895. Dans le Midi, le Mildiou a causé un véritable désastre : pour un propriétaire qui a fait une récolte à peu près normale neuf n'ont eu que la moitié, le tiers ou même seulement le cinquième. Dans l'Aveyron et surtout dans le Gers, aux ravages du Mildiou se sont superposés ceux du Black-Rot, et, sur des espaces considérables, la récolte a été complètement anéantie. Ces déplorables résultats s'imposent à la réflexion. Quelle peut être la cause de cet échec des traitements que tout le monde s'accorde à reconnaître comme suffisamment efficaces, année moyenne ? Quelles sont les modifications à leur faire subir pour en augmenter l'efficacité ?

De l'aveu de l'immense majorité des viticulteurs, la cause de la recrudescence effrayante des deux maladies dont nous parlons, doit être attribuée uniquement aux circonstances climatiques, particulièrement défavorables, qui ont caractérisé le dernier printemps. Depuis les premiers jours de mai jusqu'à la deuxième ou troisième semaine de juin, des pluies torrentielles ont régné, presque sans interruption, du Rhône au Golfe de Gascogne. A l'époque où ces pluies ont commencé, à peine quelques propriétaires avaient fait le premier traitement. Le Mildiou d'abord, ensuite le Black-Rot furent bientôt signalés sur divers points. Mais les éclaircies étaient rares ; beaucoup de terres étaient tellement détrempées qu'il était impossible d'y pénétrer. De telle façon qu'on arriva presque partout à la fin de la première semaine de juin sans avoir fait un seul traitement. A partir de ce moment, la plupart des propriétaires qui n'avaient pas encore traité furent débordés par les deux fléaux qui se trouvaient un peu partout à l'état latent et dont le développement s'effectua avec une rapidité foudroyante, grâce à l'humidité du sol et aux grandes chaleurs de l'été.

Mais il faut remarquer que la plupart de ceux qui avaient fait le premier traitement d'une manière vraiment préventive, c'est-à-dire dans les huit premiers jours de mai qui ont pu en ajouter un deuxième trois semaines, ou un mois après, sans préjudice des suivants, ont été plus ou moins complètement épargnés par les deux fléaux. D'après cela, il faudrait donc commencer les traitements encore plutôt qu'on a l'habitude de le faire, et que je l'ai indiqué moi-même pour le Mildiou, quand j'ai dit qu'il suffisait que ce traitement fût fait au moment de la floraison.

Mais un traitement à la bouillie avant cette date aurait plusieurs inconvénients.

Commencant les traitements plus tôt, on serait amené presque fatalement à la nécessité d'en faire un de plus avant les vendanges. De plus, s'il s'agissait d'asperger une vigne dont les rameaux n'ont guère que dix à quinze centimètres de long, quelles énormes quantités de bouillie, perdues ? Les dix vingtièmes tomberaient non sur les feuilles, mais à terre.

Il faut espérer que les fabricants de pulvérisateurs trouveront le moyen de rendre les jets de bouillie plus étroits, et surtout qu'ils adapteront aux lances des interrupteurs se manœuvrant facilement et rapidement avec un seul doigt, de manière à déposer successivement le jet de bouillie sur les différentes pousses d'une souche, comme le fait le soufrier avec la boîte à soufrer.

En attendant ce perfectionnement des pulvérisateurs, il me semble qu'on pourrait tourner les difficultés inhérentes à un traitement tout à fait précoce et préventif, en faisant le premier ou les deux premiers soufrages avec le soufre au bioxyde de cuivre Pons (les soufres sulfatés ordinaires brillant toujours plus ou moins) ou à l'aide d'un mélange à parties égales de soufre sublimé et de sulfostéatite. Je dois dire que cette dernière idée m'a été suggérée par M. Ernest David, mon ancien collaborateur de 1884 à 1887 aux expériences de traitement du Mildiou. J'ai consulté à ce sujet plusieurs personnes qui ont fait fréquemment des soufrages avec ce mélange, notamment M. V. Malègue, viticulteur distingué des Pyrénées-Orientales ; il m'a répondu qu'aucun accident de brûlure n'est à craindre, même au premier début de la végétation.

Le mélange dont je parle s'obtient facilement en remuant les deux poudres sur un plancher ou

un carrelage à l'aide d'un râteau de bois. Avant la floraison, la boîte à soufrer devra servir à le répandre ; après, le soufflet sera préférable.

A plusieurs reprises déjà, j'ai conseillé soit le mélange dont je parle, soit la sulfostéatite pure, contre les divers rots. Au dernier congrès de Bordeaux, des voix autorisées ont recommandé l'emploi des poudres cuivreuses, appliquées directement sur les raisins, contre le Black-Rot.

Parmi toutes ces poudres, ainsi que je l'ai écrit il y a longtemps, la meilleure, à tous égards me paraît être la sulfostéatite. Son association au soufre ne semble pas diminuer notablement l'action de ce dernier sur l'Oidium ; et lorsqu'un soufrage est nécessaire, on fait ainsi d'une pierre deux coups.

On a pu remarquer qu'au dernier congrès de Bordeaux, plusieurs expérimentateurs ont préconisé les bouillies acides comme supérieures aux bouillies alcalines ou neutres contre le Black-Rot.

Mais comme ces bouillies ont causé maintes fois des accidents de brûlure, elles ont paru suspectes à la majorité de l'assistance. Je me demande cependant s'il n'y aurait pas une grande part de vérité dans cette opinion ; car il est certain que dans les bouillies acides une partie du cuivre est plus rapidement utilisée par la feuille que celui des bouillies alcalines ou neutres. Il me semble donc important, dans les traitements qui vont être faits cette année, d'appliquer comparativement à ces dernières, je ne dirais pas des bouillies acides, mais des bouillies contenant comme elles du cuivre à l'état de solution, telles que les bouillies sucrées, et la bouillie bordelaise céleste.

Avec ces compositions aucune brûlure n'est à craindre.

Bourse de Paris

Cours du 5 mai 1896

RENTES

3 0/0.....	compt.	102 90
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 90
4 1/2 0/0.....	compt.	106 95

A LA BOULLE D'OR



H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

Dans les cas de constipation, dyspepsies, gastralgies, etc., les Pilules Suisses ont été employées souvent avec beaucoup de succès. 1 fr. 50 la boîte.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI

LE VIN DE G. SEGUIN Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie ; il convient à tous les tempéraments affaiblis.
Paris, 165, rue Saint-Honoré.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE
AG contre l'**INCENDIE**

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France ; elle reçoit directement les propositions. **FORTES REMISES.**

A LOUER

Dans une jolie maison, un appartement bien composé.

S'adresser : 25, rue du Lycée, 25.

M. AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, **Hôtel de l'Europe**, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

A VENDRE

Un break léger à quatre places, en bon état. — Prix modéré.

S'adresser au bureau du Journal.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Jugement d'Expropriation

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Pour Monsieur le Préfet du département du Lot à Cahors,

Contre Gréalou, Marie, veuve Roussel, à Couteranne (commune de Soturac).

Le tribunal de première instance de l'arrondissement de Cahors, département du Lot, jugeant en matière civile, a rendu et prononcé le jugement dont la teneur suit :

Du vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-seize,

En audience tenue au Palais de Justice de ladite ville, siégeant publiquement, Messieurs :

Larguie, Président du Tribunal de première instance, chevalier de la Légion d'honneur,

Fieuzal et Bouisset, juges ;
Fournié substitut de Monsieur le Procureur de la République ;

Tardieu, commis greffier.
En la cause de Monsieur le Préfet du département du Lot, domicilié de la ville de Cahors, d'une part,

Monsieur le Procureur de la République,

Et de Gréalou, Marie, veuve Roussel, Pierre, propriétaire, domiciliée à Couteranne, commune de Soturac, d'autre part.

Le Procureur de la République, près le Tribunal de première instance de Cahors, agissant au nom de M. le Préfet du Lot, représentant la commune de Soturac.

Vu les pièces à lui transmises par Monsieur le Préfet,

1° La délibération de la Commission départementale, portant approbation de l'avant-projet de construction de la partie du chemin vicinal ordinaire numéro 10, comprise sur le territoire de la commune de Soturac.

2° Le certificat du Maire de la commune constatant que ce projet et ladite délibération déclarative d'utilité publique des travaux, ont été déposés à la Mairie pendant huit jours et que par un avis publié et affiché, les habitants ont été informés de ce dépôt avec autorisation de prendre connaissance du dossier et de fournir leurs observations.

3° Vu le numéro vingt-un du journal des annonces du département annonçant ce dépôt.

4° Le procès-verbal d'enquête.
5° La délibération du Conseil municipal.
6° Le rapport des agents-voyers.

7° La circulaire du ministre de l'intérieur, du quatre février mil huit cent quatre-vingt-sept.

8° Vu les lois des vingt-un Mai mil huit cent trente-six et trois mai mil huit cent quarante-un.

9° Vu la loi du dix août mil huit cent soixante-onze.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Lot en date du vingt mars mil huit cent quatre-vingt-seize, déclarant cessibles, pour cause d'utilité publique, les terrains qui y sont désignés, et qui sont nécessaires à la construction du chemin vicinal ordinaire numéro dix dans la partie comprise sur le territoire de la commune de Soturac.

Vu que desdites pièces il résulte que toutes les formalités voulues par la loi ont été remplies,

Requiert, qu'il plaise au Tribunal, Prononcer l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains indiqués dans l'arrêté de cessibilité sus énoncé.

Commettre l'un de Messieurs les juges du Tribunal ou Monsieur le juge de Paix de Puy-l'Evêque, pour diriger les opérations du jury d'indemnité et désigner un autre magistrat pour le remplacer en cas de besoin.

Fait au Parquet de Cahors le vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-seize.

Pour le Procureur de la République,

Signé : FOURNIÉ,

Monsieur Fournié, substitut de Monsieur le Procureur de la République adit qu'il était porteur d'une lettre de Monsieur le Préfet du département du Lot, en date, à Cahors, du vingt-un mars mil huit cent quatre-vingt-seize, par laquelle ce magistrat l'invite à provoquer de la part du Tribunal l'expropriation pour cause d'utilité publique, de diverses parcelles de terrain situées dans la commune de Soturac, appartenant à la veuve Roussel, sus-nommée et nécessaires à la construction de la partie du chemin vicinal ordinaire numéro dix, comprise, sur le territoire de la commune de Soturac-canton de Puy-l'Evêque.

Et que la propriétaire refuse de céder à l'administration.

En conséquence :
Vu les pièces à l'appui de la dite lettre ;
Vu l'article quatorze de la loi du 3 Mai mil huit cent quarante-un.

Il requiert que les immeubles que la propriétaire sus-nommée refuse de céder à l'administration pour les causes ci-dessus soient expropriés.

Qu'il soit désigné un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat directeur du jury qui sera ultérieurement désigné et un autre pour le remplacer au besoin.

Le Tribunal faisant droit aux réquisitions de Monsieur le Procureur de la République.

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de Monsieur le Préfet du département du Lot en date du vingt-un mars mil huit cent quatre-vingt-seize, que les immeubles que la propriétaire sus-nommée refuse de céder à l'administration pour les causes ci-dessus sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique.

Attendu qu'il résulte de l'examen du dossier qui a été mis sous les yeux du Tribunal que toutes les formalités prescrites par la loi pour arriver à la dite expropriation ont été régulièrement observées.

Par ces motifs ;
Le Tribunal :

Où dans l'intérêt de Monsieur le Préfet du département du Lot, Monsieur le Procureur de la République en ses conclusions.

Prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique :

1° D'un immeuble en nature de pré de la contenance de quatre-vingt-dix-neuf centiares, formant le numéro mille soixante, section A, du plan cadastral de la commune de Soturac.

2° D'un immeuble en nature de talus de la contenance de deux ares vingt-un centiares, formant le numéro mille soixante-un, mêmes plan et section.

3° D'un immeuble en nature de bois de contenance de treize ares soixante-dix-neuf centiares formant le numéro mille quarante-sept, mêmes section et plan.

4° D'un immeuble en nature de terre de la contenance de vingt centiares, formant le numéro mille quarante-six P, mêmes plan et section.

5° D'un immeuble en nature de talus de la contenance de un are cinquante centiares, formant le numéro mille quarante-quatre P, mêmes plan et section.

6° D'un immeuble en nature de terre de la contenance de quatre ares trente-six centiares, formant les numéros mille quarante-quatre P, mille quarante-deux, mêmes plan et section.

7° D'un immeuble en nature de bois de la contenance de neuf ares quarante centiares, formant le numéro mille quarante-un P, mêmes plan et section.

8° D'un immeuble en nature de terre de la contenance de un are cinquante centiares, formant le numéro mille quarante-un P, mêmes plan et section.

Appartenant à Gréalou Marie, veuve Roussel Pierre, nécessaires à la construction de la partie du chemin vicinal ordinaire numéro dix, comprise sur le territoire de la commune de Soturac.

Désigne Monsieur le juge de paix du canton de Puy-l'Evêque pour présider et surveiller les opérations du jury d'expropriation qui sera ultérieurement désigné.

Et monsieur le premier suppléant du juge de paix du dit canton pour le remplacer au besoin.

Signé : LURGUIE, TARDIEU.

Visé pour timbre et enregistré gratis à Cahors le treize avril mil huit cent quatre-vingt-seize, folio quatre-vingt-dix-huit, case sept.

Signé : de FRAMOND.

Expédié à Cahors le vingt-trois avril mil huit cent quatre-vingt-seize, sous la réserve du coût dû au greffier.

En conséquence, le Président de la République Française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent à exécution.

Aux Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les Tribunaux de première Instance d'y tenir la main.

Et à tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, la minute du présent jugement a été signée par Monsieur le Président et par le greffier.

Le greffier en chef,
GÉRÔME PENAUD.

SANTAL MIDY
Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en **48 HEURES** les écoulements qui exigeaient autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiatés et les injections.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!
GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, etc. de toutes natures. Réapparition exacte du poil par le vrai **Réparateur TRICARD**. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai **Réparateur TRICARD**, dit aussi **Réparateur J. B. A. T.** connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
A pompe directe et air comprimé
1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

FOURNITURES D'USINES

Une Maison du Nord demande de suite un Agent sérieux, muni de bonnes références et connaissant si possible l'article.
Réponse au bureau du Journal, aux initiales A. D. B.

REPRÉSENTANT

actif et sérieux, muni de bonnes références, est demandé par la plus importante fabrique d'huile d'olive de Nice. Ecrire à **F. Cou-doulet, Nice**, qui garantit ses produits absolument purs.

IMPUISSANCE de l'homme
Stérilité de la femme.
Pilules effet immédiat, sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique **Spitaels, ph., Lille**. Envoi discret.

de quinine de Pelletier CAPSULES
INVENTEUR DE LA QUININE
Ces Capsules, italiennes, de la grosseur d'un pois, ne dissolvent pas comme les pilules et sont plus facilement absorbées.
UNE CAPSULE est plus active qu'un grand verre de quinquina.
Exiger le nom PELLETIER sur chaque capsule.
Prix MOYEN : 4 fr. le gr. en 10 Capsules.
Dépôt dans toutes pharmacies.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.